

ASSEMBLÉE NATIONALE

21 juin 2019

ENERGIE ET CLIMAT - (N° 2063)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° 62

présenté par
M. Bazin et M. Lurton

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 12, substituer à l'année :

« 2022 »

l'année :

« 2019 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

La rénovation énergétique des bâtiments est une priorité dont tout le monde convient, de même que de son urgence.

Alors que nous constatons un écart entre les objectifs annoncés (500 000 logements rénovés par an) et la réalité (300 000 logements par an), il convient donc de modifier le calendrier voté afin de donner à cette priorité toute l'importance et l'urgence qu'elle mérite.

C'est pourquoi cet amendement vous propose de publier la feuille de route de la rénovation énergétique des bâtiments dès 2019.